

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand

Scanné le :

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Œuvres en prêt au Musée Eugène Burnand

Texte déposé

Le Musée Eugène Burnand à Moudon permet de découvrir l'étendue du talent de l'artiste vaudois. On peut y admirer des œuvres couvrant l'ensemble de sa carrière.

Un certain nombre de toiles exposées n'appartiennent cependant pas à la Fondation. Elles proviennent de collections particulières ou d'autres institutions.

Parmi ces dernières, quelques œuvres sont prêtées par le Musée cantonale des Beaux-Arts. Sans prétendre être exhaustif, citons : "Le labour dans le Jorat" (1916), "Taureau dans les Alpes" (1884), "Cavalier en Camargue" (sans date), "La Prière sacerdotale" (1900-1918). On pourrait aussi citer le célèbre tableau "La fuite de Charles le Téméraire" (1894-5), puisqu'une notice explicative précise qu'il « appartient à la Confédération qui l'a confié au Musée des Beaux-Arts de Lausanne ». Le site internet actuel du mcb-a indique concernant "Taureau dans les Alpes" et "La Prière sacerdotale" que ces œuvres sont « en prêt à long terme au Musée Eugène Burnand, Moudon ».

Toutes ces toiles ont trouvé un bel écrin dans l'ancienne capitale des Etats de Vaud. Elles complètent judicieusement la collection permanente. Et force est de constater que l'exposition d'œuvres appartenant au mcb-a dans la ville natale d'Eugène Burnand se justifie pleinement.

Cependant, le déménagement du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de la gare de Lausanne pourrait remettre en cause cette situation.

En effet, le Musée cantonale des Beaux-Arts bénéficiera désormais de beaucoup plus de surfaces d'exposition et de stockage qu'au Palais de Rumine. La politique de prêts d'œuvres à long terme à d'autres institutions vaudoises pourrait changer dans ce contexte.

Mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- La politique actuelle de prêts à long terme d'œuvres au Musée Eugène Burnand à Moudon

va-t-elle perdurer ? - Le Musée cantonal va-t-il reprendre to actuellement exposées à Moudon ?	out ou une partie des œuvres d'Eugène Burnand
Commentaire(s)	
Conclusions Souhaite développer ✓	Ne souhaite pas développer
Nom et prénom de l'auteur : Olivier Gfeller	Signature: () Selle
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s): CLAVDE SCHWAB	Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch